

Propriété Intellectuelle et Innovation

dans le domaine du logiciel

par

Dominique Foray (CNRS-IMRI)

et

Jean-Benoît Zimmermann (CNRS- GREQAM)

Brest 9 Février 2000

1. Les fondements de l'économie de la PI

2. Economie industrielle du logiciel et PI

3. L'appropriabilité des connaissances en cause

4. Les bonnes propriétés d'un modèle de logiciel libre

5. La question des stratégies individuelles

dans le modèle du bazar



1. Les fondements de l'économie de la PI

Incitation à l'innovation

+

Diffusion des connaissances

Le "dilemme schumpétérien"

entre appropriation et diffusion de l'innovation

| → Solution habituellement recherchée:

étendue
et durée
de la protection

Limites:

rythme et
cumulativité de l'innovation



2. Economie industrielle du logiciel et PI

Richardson 97

4 main features

→ Zero marginal cost of using a technology

→ Rapid rate of innovation

→ Existence of networks

→ Role of standards

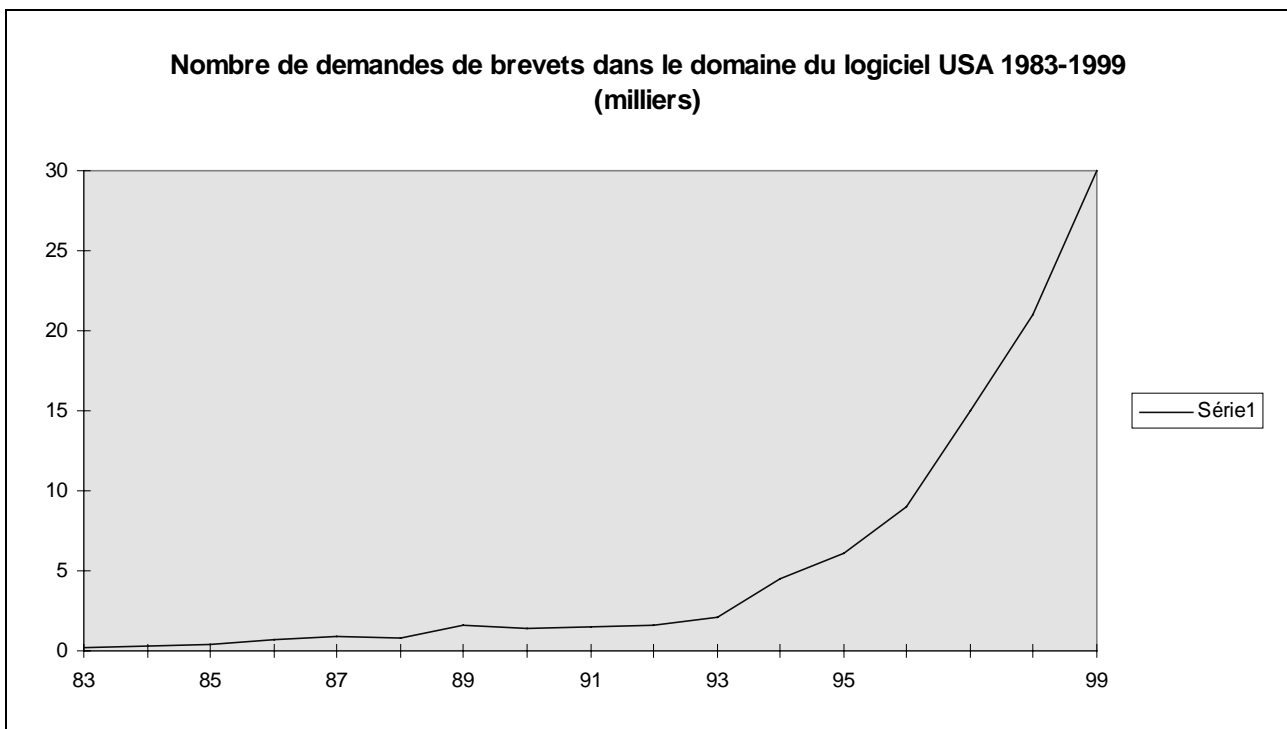
Logiciel et Propriété Intellectuelle:

Prédominance du droit d'auteur

Dérive récente: recours accru aux brevets

USA → Europe?





Impact de la brevetabilité?

→ sur l'innovation

→ sur la concurrence

→ sur les petites entreprises

→ sur l'industrie européenne



3. L'appropriabilité des connaissances en cause

Opposition entre deux mondes

Culture scientifique

Approche marchande

et

et

coopération

appropriabilité

Y a-t-il un "modèle" de l'appropriabilité?

Connaissance pure vs connaissance appliquée

Evidence vs complexité

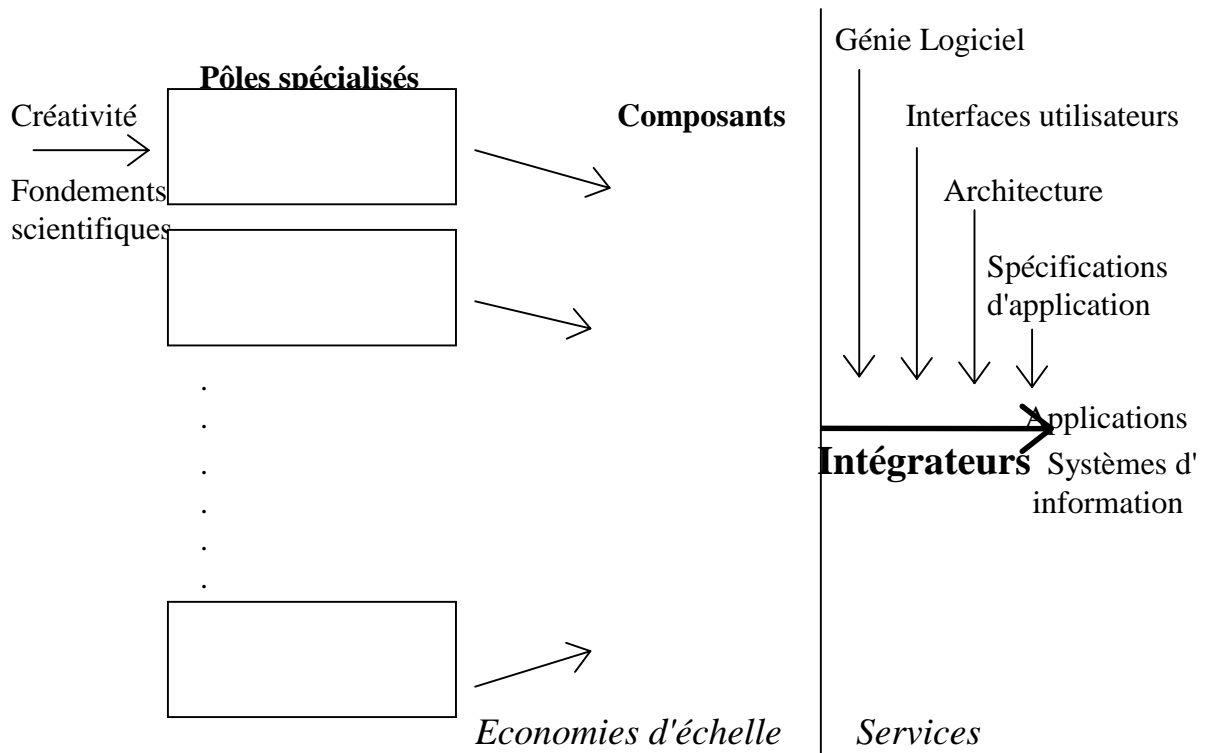
Découverte vs Invention

?

Le parallèle avec la "brevetabilité" du "vivant"



Vision prospective:



| → opposition entre deux modèles inconciliables?



4 - Les bonnes propriétés d'un modèle de logiciel libre

bien public et économie de la connaissance ouverte

les caractéristiques particulières du monde des logiciels accroissent ces bonnes propriétés



5 – La question de la dimension individuelle dans le modèle du bazar

Retour sur un cas historique: les inventions libres dans l'industrie de la soie

Typologie des systèmes ouverts avec incitation individuelle:

La science ouverte et le “crédit” de réputation
Les districts industriels et les “bonus” financiers
En règle générale: des prix plutôt que des droits de propriété

Dans le cas du logiciel libre: où sont les incitations individuelles?

